

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 24 janvier 2023 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)**

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir d'Esther POTIN
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
7 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
8 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
9 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Arrivée après la 6 <sup>ème</sup> délibération
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Philippe LAURENT
12 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
13 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Sandrine RAMEL	
16 LE BOURGET DU LAC	T Edouard SIMONIAN	
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Départ après la 43 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Jean-Claude CROZE
18 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
19 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Départ après la 42 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Gérard DILLENSCHNEIDER
20 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
21 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
22 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
23 ENTRELACS	T Claire COCHET	
24 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
25 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
26 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
27 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
28 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
29 MERY	T Nathalie FONTAINE	
30 MERY	T Stéphane ROULET	
31 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
32 MOTZ	T Daniel CLERC	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
33 MOUXY	T Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
34 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLE	
35 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
36 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
37 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
38 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
39 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
40 VIONS	S Manuel ARRAGAIN	
41 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
42 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
43 VOGLANS	T Martine BERNON	
44 VOGLANS	T Yves MERCIER	

21 communes présentes

**Absents excusés**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
CHANAZ

Marina FERRARI  
Nicolas POILLEUX  
Yves HUSSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 17 janvier 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 54 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 43 présents et 55 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*FINANCES*  
**Budget Principal**

**AP/CP 028 – Aménagements cyclables du Nord du lac - Révision n°4**

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 21 mars 2019 portant ouverture de la gestion du programme « Aménagements nord du lac » en ACP,  
Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°1 pour ajustement des calendriers de réalisation,  
Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°2 pour ajustement des calendriers de réalisation,  
Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 22 février 2022 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac projette l'aménagement de mobilité douce sur le territoire de la Chautagne « Aménagement Nord du Lac ». L'objectif est de créer des liaisons douces entre la Via Rhôna et le lac du Bourget mais aussi d'améliorer les services pour les usagers.

Le montant initial de l'autorisation de programme était de 5 000 000 € TTC

A la suite du débat relatif à la mise en place du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), le Conseil Communautaire du 25 mai 2021 a voté l'inscription d'une partie du projet en priorité 1bis et 2. L'inscription au PPI en priorité 1 est ainsi valorisée à 3 677 373,40 €, à réaliser entre 2021 et 2026. L'AP/CP a donc été modifié en conséquence.

Monsieur le Président propose de modifier le montant des crédits de paiement au regard des réalisations 2022. L'autorisation de programme est inchangée.

Les montants et leurs programmations sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relatif aux aménagements nord du lac.

Aix-les-Bains, le 24 janvier 2023

Le Président,  
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 44
- Présents et représentés : 56
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## APCP028 - Aménagements nord du lac - Révision 4

### Annexe

OPERATION				
Intitulé de l'opération :	APCP028 - Aménagement nord du lac			
Budget :	PRINCIPAL			
Imputation analytique :	143-20 et 143-20AP			
Montant initial de l'opération :	5 000 000,00 euros			TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	5 000 000,00 euros	→		
Montant actualisé (révision n°2) :	5 000 000,00 euros	→		
Montant actualisé (révision n°3) :	3 457 198,22 euros	↘		
Montant actualisé (révision n°4) :	3 677 373,40 euros	↗		
<b>DEPENSES</b>		<b>Voté</b>		<b>Proposé</b>
Dépenses réalisées 2017		339 049,95		339 049,95
Dépenses réalisées 2018		24 390,90		24 390,90
Dépenses réalisées 2019		391 738,27		399 757,37
Dépenses réalisées 2020		147 832,17		220 175,18
Dépenses réalisées 2021		1 346 826,99		685 644,73
Dépenses réalisées 2022		2 750 161,72		173 066,82
Dépenses programmées 2023				773 000,00
Dépenses programmées 2024				1 062 288,45
<b>TOTAL</b>		<b>5 000 000,00</b>		<b>3 677 373,40</b>
<b>FINANCEMENTS prévus :</b>				
Subventions attendues				2 360 000,00
dont subventions perçues 2018				195 703,86
dont subventions perçues 2019				83 599,00
dont subventions perçues 2019				218 100,00
F.C.T.V.A. théorique				148 000,00
Emprunt				0,00
Autofinancement				1 169 373,40
<b>TOTAL</b>				<b>3 677 373,40</b>

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Budget Principal - AP/CP 028 - Aménagements cyclables du Nord du lac - révision n.4

---

**Date de transmission de l'acte :** 26/01/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 26/01/2023

---

**Numéro de l'acte :** d4428 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20230124-d4428-DE

---

**Date de décision :** 24/01/2023

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions